

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 30 juin 2021

Centre-ville de Strasbourg : une expérimentation de piétonisation dès cet été pour diversifier les usages et améliorer le cadre de vie

En mai 2021, le conseil municipal de Strasbourg a voté un « Plan Piéton » en faveur de la marche à pied dans la ville. Cet axe fort de la politique municipale permet de susciter de nouveaux usages de l'espace public pour les habitant·e·s et les visiteur·euse·s, d'amplifier les sociabilités et la vitalité culturelle et, en cette période particulière, de soutenir les commerçant·e·s du centre-ville qui ont été durement frappé·e·s par la crise sanitaire via l'installation de terrasses, et plus généralement d'améliorer le cadre de vie des riverains.

À ce titre, la Ville de Strasbourg souhaite expérimenter dès cet été la mise en place d'une zone piétonne dans le centre-ville (voir carte ci-jointe) du 1er juillet au 31 août. Le secteur sera piéton de 11h à 15h et de 19h à 23h30, et tout l'après-midi le samedi.

Les dessertes en véhicule resteront autorisées tous les jours de 15h à 19h et de 23h30 à 11h le lendemain et uniquement de 23h30 à 11h la nuit du samedi au dimanche. Aux horaires accessibles, les voitures doivent rouler au pas dans tout le secteur, avec priorité aux piétons et aux cyclistes. Le stationnement sur voirie y sera interdit en permanence, hors rue Brulée et quai Sainte Attale accessibles pendant les plages de desserte.

Les propriétaires d'un stationnement privé pourront obtenir, sur demande, un badge pour un accès permanent via les bornes situées rue de la Courtine et rue des Récollets. Des solutions alternatives de stationnement seront proposées aux détenteurs d'un titre résidant sur voirie en zone résidentielle n°2. Ils auront la possibilité de stationner sur voirie dans les secteurs voisins (en zone n°4, 6 et 7) ou de bénéficier d'un abonnement Résidéo dans les parkings P3 des Halles et Petite France.

Cette expérimentation donnera lieu à une restitution à la fin de l'été.

Toutes les informations sont à retrouver sur :

- <https://www.strasbourg.eu/acceder-garage-zone-pietonne> pour les demandes de badge
- <https://www.strasbourg.eu/stationnement-residant> pour les solutions alternatives

Les habitant·e·s peuvent également poser toutes leurs questions à : reglementationdelacirculation@strasbourg.eu